

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

Jeudi 25 octobre 2018

À 20H00

À Le Roulier Devant Bruyères (88460)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mille dix-huit et le 25 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Le Roulier Devant Bruyères, sous la présidence de M. Yves BASTIEN.

Nombre de délégués en exercice : 56

Nombre de délégués présents : 34

Nombre de délégués votants : 42

Date de la convocation : 14/10/2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Président : M. Yves BASTIEN,

Les Vice-Présidents : M. Yves BONJEAN (procuration de M. Joseph MORIN), M. Christian BISTON, M. Jacques SIMEON, M. Philippe GEORGEL.

Les délégués titulaires ou suppléants remplaçant un titulaire :

Mme Bernadette POIRAT, M. Philippe GERMAIN, Mme Marie-José DIDIER (procuration de Mme Delphine GREVISSE), Mme Michèle CLAUDEL, M. Martial HILAIRE (procuration de Mme Michèle PELTIER), M. Lionel GUIBERTEAU (procuration de M. Jean-Louis MENTREL), M. Patrick MOULIN, M. Joël MANGEL, Mme Anne HISLER, M. Michel HOUOT, M. Éric AUBRY, M. Christian TARANTOLA (procuration de Mme Sandrine GEORGE), M. André BONNET, M. Amar BOULASSEL, M. Michel PARADIS, M. Guy HINZELIN, M. Guy DELAITE (procuration de M. Jean-Noël AUGUSTO), M. Christophe FIQUEMONT, M. Charles SCHLACHTER (procuration de Mme Krista FINSTAD MILLION), Mme Anne-Marie HUERTAS, M. François DARTOIS, Mme Marie-Noëlle ROBERT, M. Jean-François ROBERT, M. René L'HOMME (procuration de M. Stéphane PAUCHARD), M. Jean-Paul PETITDEMANGE, M. Jean-Marie MICHEL, M. Philippe PARADIS, M. Denis BERNARD, M. Hervé JULIEN,

ÉTAIENT EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

M. Jacques ANSEL, M. Lucien DEBLAY, M. Régis DEMENGE, Mme Nadine MEREY,

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Michèle PELTIER, M. Jean-Louis MENTREL, Mme Sandrine GEORGE,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Joseph MORIN, Mme Delphine GREVISSE, M. Stéphane PAUCHARD, Mme Krista FINSTAD-MILLION, M. Jean-Noël AUGUSTO,

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Odile SEURET, M. Christian SAVAGE, M. Bruno BERTRAND, M. Christian CLAUDON, Mme Virginie GREMILLET, Mme Catherine GAILLARD, M. Jean-Paul FLEURENCE, M. Michel BOCA, M. Éric BICHOTTE, M. Michel DAMBRINE,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christian TARANTOLA est nommé secrétaire de séance.

- **Affaires donnant lieu à délibérations du conseil communautaire :**

AFFAIRES GENERALES

1 - Budget principal : DM n°2

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative N° 2 relative au budget principal.

2 - Création d'un emploi permanent de chargé de mission milieux aquatiques

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de chargé de mission milieux aquatiques au grade de technicien principal de 2^e classe relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois des techniciens territoriaux d'une durée hebdomadaire de 35 heures.**

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

- **DIT QUE Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2018.

3 - Création d'un emploi d'adjoint technique

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE la création, à compter du 01/01/2019, d'un poste d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet à raison de 02h15.**
- **DECIDE que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.**
- **DECIDE d'inscrire le poste au tableau des effectifs.**
- **SE RESERVE la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 susvisée.**
- **PRECISE QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget.**
- **AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.**

4 - Approbation du plan régional de prévention et de gestion des déchets

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

TRAVAUX

5 - Augmentation de la taxe d'assainissement collectif

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 8 abstentions,

- **APPROUVE l'augmentation de la taxe d'assainissement collectif à raison de 8% par mètre cube d'eau consommé et sur la part forfaitaire pour application sur la facture d'eau au 1er janvier 2018.**

CADRE DE VIE

EAVV :

6 - Création d'un jardin musical pour les tout-petits – Fixation des tarifs

- **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la création d'un jardin musical pour les enfants de moins de 5 ans à un tarif forfaitaire annuel de 20 €.**

7 - Contribution financière à la commune de Docelles pour le projet de commémoration du centenaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 41 voix pour et 1 abstention, APPROUVE l'octroi d'une contribution financière de 500 € à la commune de Docelles pour le projet de commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918.

Questions et informations diverses :

- **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)**

Delibération relative au document unique prise en réunion de Bureau et approuvée à l'unanimité.

Communication de décisions**Décisions du Président :**

En vertu des délibérations n° 96/2014 du conseil communautaire du 02 mai 2014, n° 102/2014 du Conseil communautaire du 16 mai 2014, n°06/2017 et n°07/2017 du conseil communautaire du 23 février 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

- Convention de mise à disposition de la salle de réunion de la CCB2V, relative à la mise en place d'une formation à destination des Assistantes Maternelles,
- Convention de partenariat pour le développement de la politique Jeunesse, entre la CCB2V et le Lycée Jean Lurçat,
- Convention de mise à disposition de matériels MSAP, à Docelles, lors de la permanence de Vosgelis,
- Convention collaborateur occasionnel bénévole. Entre la CCB2V et Madame Emeline STRABACH, dans le cadre de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal,
- Convention de mise à disposition, entre La CCB2V et le Syndicat des Arts Vivants de Granges - Aumontzey, d'instruments.

DÉCISIONS SANS OBSERVATION

Bruyères le 29/10/2018

Le Président,

Yves BASTIEN

